



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
DE LA LANGUE FRANÇAISE PARLÉE COMPLÉTÉE

DISCOURS DE GUY GARNIER, PRESIDENT DE L'ALPC LORS DU RASSEMBLEMENT
DES PERSONNES SOURDES ET DE LEURS FAMILLES LE 29 SEPTEMBRE 2007.

Pour notre association, l'ALPC, les personnes sourdes doivent pouvoir vivre avec les autres et comme les autres, avec les mêmes droits et les mêmes chances. Un objectif réalisable et facilité si les enfants sourds accèdent le plus tôt possible à l'utilisation de la langue française orale et écrite ; objectif réalisable et facilité grâce au code LPC

Cette vie comme les autres et avec les autres commence tôt, à l'école, au collège, au lycée. Des enfants, des collégiens, des lycéens sourds qui maîtrisent la langue française deviendront assurément des adultes autonomes et auront de meilleures chances de s'intégrer dans notre société dont ils ne seront pas à la charge.

C'est pourquoi je vous parlerai essentiellement de Scolarité.

Aujourd'hui, sur le thème de la citoyenneté des personnes sourdes ou malentendantes, nous sommes réunis avec toutes les associations composantes de l'UNISDA, pour faire entendre notre voix et interpeller les acteurs responsables de la mise en œuvre de la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

Sur quel autre lieu que la place des Droits de l'homme, peut-on parler d'égalité des droits et des chances ?

Cette loi a suscité beaucoup d'attentes et d'espoirs. Aujourd'hui, force est de constater que bientôt trois années se sont écoulées et que globalement rien n'a changé. Malgré les discours, les commissions et les différents rapports toujours favorables à nos propos, nous n'avons toujours aucune réponse à nos véritables besoins ; et les droits et les chances de nos enfants ne sont pas respectés.

Pire que l'absence de progrès dans la scolarisation des élèves sourds, l'existant, patiemment mis en place au fil des années, est aujourd'hui remis en cause de façon progressive, induisant des images de régression qui accroissent les sentiments de fort mécontentement et d'anxiété des parents concernés :

- Remise en cause de l'emploi de codeurs par des services médico sociaux au prétexte que ce type d'action relèverait désormais de l'Education nationale ;
- Remise en cause de l'attribution des compléments d'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dont les familles disposent souvent pour un financement partiel d'heures de code en l'absence de réponse institutionnelles ;
- Fermeture, ou importantes réductions d'activité, de certaines structures associatives ;
- Diminution du nombre d'enseignants spécialisés de l'Education nationale apportant des soutiens itinérants ;
- Proposition systématique par certaines Commissions départementales pour l'autonomie des personnes handicapées, d'accompagnement par un AVS lorsqu'un enfant sourd a besoin d'un codeur LPC qualifié, et ce malgré la circulaire du 15 juillet 2004 qui avait bien défini la limite stricte entre ces deux types d'emplois.

Les actions actuelles ne s'orientent ni vers l'égalisation des chances et des droits entre les jeunes sourds et ceux qui ne le sont pas, ni et c'est le comble, vers l'égalisation des chances et des droits entre jeunes sourds eux-mêmes selon leur lieu d'habitation.

Monsieur DARCOS,

Fin août, vous avez annoncé que seraient créés 2700 postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire dès cette rentrée, que ce choix constituait une exhortation à agir avec détermination et méthode et vous avez assuré que l'efficacité devrait être au rendez-vous !

Eh bien non M. DARCOS ! Les AVS ne sont en aucun cas une réponse adaptée aux besoins de nos jeunes enfants sourds, car ils n'ont pas la qualification pédagogique nécessaire.

Nous ne voulons pas d'AVS à la place de CODEURS QUALIFIES.

Les enfants sourds des familles qui ont fait le choix de l'oralisme avec LPC, ont besoin de codeurs qualifiés. Les formations actuelles de codeurs LPC au travers de licences professionnelles dans les Universités Paris 6 et Lyon 1, garantissent cette qualification.

Nous demandons à l'Education nationale, la mise en œuvre d'un projet planifié d'emploi de ces professionnels.

Que de difficultés, que d'incompréhensions, mais que faut-il faire ?

Monsieur SARKOZY

Lors du 47ème Congrès de l'UNAPEI le 9 juin dernier, a dit :

- « Je veux saluer votre courage à vous, les personnes ayant un handicap. Je veux saluer votre courage à vous, les familles. Car devant les carences publiques, c'est vous qui avez le plus souvent pris les initiatives et réalisé ce qui constitue, de nos jours, la politique du handicap en France ». **Mais M. SARKOZY, quand Messieurs les Ministres nous écouteront- t-ils pour mettre en place un véritable projet d'Education pour nos enfants sourds ?**
- « Je ne tolérerais ni l'immobilisme, ni la résignation, ni le renoncement. J'ai dit qu'avec moi, la politique redeviendrait l'art de tout rendre possible ». **M. SARKOZY, l'art de tout rendre possible, nous y croyons. Comme vous, nous refusons la fatalité et c'est ensemble que nous trouverons les solutions les plus adaptées.**

Monsieur SARKOZY

Le 18 avril 2007, nous a écrit :

- « Le handicap est une question de société. Nos compatriotes qui en souffrent doivent voir leurs talents connus et reconnus par l'ensemble de la société ».
- « S'agissant plus spécifiquement des personnes sourdes et malentendantes, nous avons le devoir d'être beaucoup plus attentifs à leurs besoins. Je veillerai à ce que les dispositions prévues en leur faveur dans la loi de 2005 soient parfaitement appliquées ».
- « Nous devons franchir une nouvelle étape en matière de promotion des méthodes de communication ».

M. SARKOZY, comme vous, nous ne sommes pas résignés, comme vous, nous n'acceptons pas la fatalité.

Nous vous avons entendu et comptons sur vous.

Au-delà des discours que nous approuvons, nous attendons tout simplement la réelle mise en application de l'esprit de la loi. Il n'est pas question que nous nous contentions du fait que les enfants sourds aient le droit d'être inscrits à l'école de quartier.

Ils ont aussi le droit à un accueil de qualité.

Et dès maintenant.

Nous l'attendons.

Nous vous le demandons.

Guy Garnier, président de l'ALPC